

Statuts et motifs

Statuts internes Dolibarr (avant / hors cycle de vie)

Statut	Signification
Statut inconnu	—
Non généré	Facture éligible, fichier pas encore créé
Généré (prêt à envoyer)	Fichier créé, pas transmis
Envoyé (en attente de validation)	Transmis, en cours de contrôle par la PA
Envoyé (en attente d'accusé de réception)	Transmis, accusé attendu
Erreur technique	Dépôt refusé par la PA : corriger et retransmettre
Ne pas générer de facturation électronique (e-reporting)	Hors périmètre (B2C, étranger, caisse)
Ne pas générer de facture électronique (autre raison)	Exclusion manuelle

Statuts du cycle de vie (codes normalisés 200 à 213)

Sur une facture **client**, **Dolibarr** est le vendeur : il reçoit les statuts et envoie 212. Sur une facture **fournisseur**, **Dolibarr** est l'acheteur : il peut envoyer 205, 210, 211.

Code	Libellé	Émis par	Module
200	Déposée	PA du vendeur	reçu (oblig.)
201	Émise par la PA du vendeur	PA du vendeur	reçu

202	Reçue par la PA du client	PA du client	reçu
203	Disponible pour le client	PA du client	reçu
204	Prise en charge	acheteur	reçu
205	Approuvée par le client	acheteur	envoi (option ou bouton)
206	Approuvée partiellement	acheteur	reçu
207	Contestée (en litige)	acheteur	reçu
208	Suspendue	acheteur	reçu
209	Complétée	vendeur	reçu
210	Refusée par le client	acheteur	envoi (bouton, motif oblig.)
211	Paiement transmis	acheteur	envoi (option ou bouton)
212	Paiement reçu (encaissée)	vendeur	envoi auto
213	Rejetée par la PA du vendeur	PA du vendeur	reçu (oblig.)

Seuls 200, 210, 212 et 213 sont obligatoires dans la réforme ; les autres sont facultatifs et leur absence ne prouve pas un échec. Le seul signal négatif fiable est 213.

Les statuts 207, 208, 210 et 213 et le statut interne « **Erreur technique** » placent la facture en « **Anomalie** » dans le tableau de bord et les alertes.

Motifs de refus et de rejet

Motifs proposés lors d'un refus (210)

- destinataire non connecté.
- document justificatif manquant ou insuffisant.
- erreur de routage.
- erreur de coordonnées bancaires.
- contrat résilié.
- double facture.
- numéro de commande incorrect ou manquant.

- taux de TVA incorrect.
- montant total incorrect.
- erreur de calcul.
- mention légale manquante.
- facture en double.
- destinataire inconnu.
- erreur du destinataire.
- transaction inconnue.
- émetteur inconnu.
- contrôle antivirus.
- adresse de facturation électronique erronée.
- SIRET incorrect ou manquant.
- code de routage incorrect ou manquant.
- référence contractuelle manquante.
- référence incorrecte .
- prix unitaire incorrect.
- remise incorrecte.
- quantité facturée incorrecte.
- produit / service facturé incorrect.
- conditions de paiement incorrectes.
- qualité du produit / service livré incorrecte.
- livraison incomplète ou non conforme.
- autre.

Motifs de rejet technique (213) renvoyés par la PA

- erreur sémantique.
- contrôle d'unicité.
- cohérence des données.
- adressage.
- contrôles métier B2G.
- référence ou association de pièce jointe.
- fichiers vides
- type / extension / syntaxe / taille des fichiers et pièces jointes du flux.

Revision #1

Created 2026-09-28 04:59:06 UTC by Fallinah

Updated 2026-09-28 05:05:34 UTC by Fallinah